

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N°

93-44

SAV.

Portant Inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1989 des Ingénieurs Géomètres
Principaux 1^{ers} Cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Techniques (cadastre) en tête :
NGATSEKE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

D.G.B.

sition.

la Constitution du 15-Mars 1992 ;
la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
le décret n° 92/9/5 du 5 Décembre 1992 por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
le Décret n° 64/90 du 3 Mars 1960 fixant le
statut des cadres de la catégorie A I des Services
Techniques ;
le Décret n° 64/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
le Décret n° 64/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révoation des fonctionnaires

D.G.C.F.

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 régle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juli
lot 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ; Vu le Décret n° 92/273 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 92/970 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations
avancements et révisions des situations administratives ;

Vu le Décret n° 90/26 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers, des avancements et des révi-
sions des situations administratives ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 21
Juin 1989

ARTICLE 1ER : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, les Ingénieurs Géomètres Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (ADASTRE) dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON A 2 ANS

- NGATSEKE DGT ✓

... \ ... POUR LE 3^e ECHELON A 2 ANS

- BEMBA (Valentin René) Plan et Economie

POUR LE 4^e ECHELON A 2 ANS

- MOULIN A (Dominique) BEBATP

- MOULIN E (Désiré) DG/TOURISME

POUR LE 5^e ECHELON A 2 ANS

- MBAND A (Philippe) DGT ✓

POUR LE 6^e ECHELON A 2 ANS

- MAIEL (Georges Sissy) BEBATP ✓

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Mars 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGCA 3
BST/DGCA 1
DGB 2
DGCF 2
SGG/BC 3
SG/DAF 3
MEE 2
CRF 2
DCT 2

PLAN ET ECONOMIE 2
BEATP 2
DG/TOURISME 2
INTERESSES 6
BOSSIERS 18/51.-